



HAL
open science

À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen

Jérôme Courduriès

► To cite this version:

Jérôme Courduriès. À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen. *Ethnologie française*, 2024, Martine Segalen En quête de sentiers, 54 (3), pp.106-111. <10.3917/ethn.243.0106>. <halshs-04805112>

HAL Id: halshs-04805112

<https://shs.hal.science/halshs-04805112v1>

Submitted on 26 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen

Jérôme Courduriès

Il n'était pas dit que Martine Segalen et moi trouverions des centres d'intérêt communs. C'était sans compter son intérêt et sa passion pour les sciences sociales, l'ethnologie, l'anthropologie de la famille et de la parenté et les enquêtes ethnographiques. C'est ce que nous avons en commun et cela a suffi à attiser une curiosité que je crois réciproque.

Les réserves qu'elle a exprimées à plusieurs reprises à propos de l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe, son opposition résolue à l'encadrement juridique de la gestation pour autrui (GPA) et à la levée de son interdiction sur le territoire français auraient pu nous éloigner et nous conduire à nous ignorer. Il s'est passé tout le contraire. J'ai lu les travaux de Martine Segalen, son livre *Mari et femme dans la société paysanne* (1980) lorsque j'écrivais ma thèse consacrée aux couples gays en France dans les années 2000. Initialement formé à l'histoire et soucieux de la mise en perspective chère à l'anthropologie, la lecture des grands travaux en histoire et anthropologie historique de la famille me permettait de mieux cerner les changements mais aussi les permanences dans les modes de vie familiaux. C'est à peine quelques années plus tard qu'elle a découvert ma propre recherche doctorale puisque c'est dans les pages d'*Ethnologie française*, la revue qu'elle dirigeait alors, qu'a été publié mon premier article. Lorsque j'ai orienté mes travaux vers l'homoparentalité, les situations de pluriparentalité et les techniques de procréation assistée, période au cours de laquelle j'ai également commencé un long cycle d'enseignement, ininterrompu jusqu'ici, consacré à l'anthropologie de la parenté, j'ai lu le livre *Quinze générations de Bas-Bretons* (1985), issu de la thèse de doctorat d'État soutenue par Martine Segalen en 1984 sous la direction de Jean Cuisenier. Cette recherche était fondée sur une enquête ethnographique menée en pays bigouden à laquelle elle a associé l'analyse de données historiques et démographiques, démarche féconde, propre à nombre de travaux conduits en ethnologie de la France à cette époque et jusque dans les années 1990. Les enseignements que j'ai proposés ces quinze dernières années se sont aussi évidemment nourris du fameux manuel *Sociologie de la famille* publié pour la première fois en 1981 et huit fois réédité jusqu'à son ultime version, révisée, selon ses propres souhaits, avec Agnès Martial (2019). Dans son essai *À qui appartiennent les enfants ?* (2010), Martine Segalen revenait sur un siècle et demi d'évolutions familiales et sur le changement de statut de l'enfant dans nombre de sociétés contemporaines et s'étonnait que « la possession de l'enfant par l'État » soit « occultée par les discours portant sur l'enfant personne ou bien l'enfant fait par amour, de soi et de lui » (2010, p.178). Affleurait de temps à autres sa critique de la propension à imaginer des changements juridiques pour répondre au désir de famille de nos contemporains en manque d'enfants. Dans ce livre, Martine Segalen s'intéressait à sa propre manière à ce que d'autres écoles ont appelé le gouvernement de la famille. Sa lecture a nourri ma propre réflexion sur la relation qu'entretiennent les anthropologues du proche avec le débat public.

Si je savais qu'elle avait lu mon premier article qui s'intéressait à la norme de l'égalité conjugale dans les couples gays, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir le beau compte-rendu du livre issu de ma thèse dans « sa » revue. Publier un livre était déjà un événement pour un fils de la classe ouvrière qui s'était tant réfugié dans la lecture ; le voir recensé dans *Ethnologie Française* par Martine Segalen, qui m'avait si bien lu, en a été un autre. Un autre livre, collectif cette fois et co-dirigé avec Agnès Fine, et qui s'intéressait aux changements apportés par

Courduriès, J. (2024). À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen. *Ethnologie française*, Vol. 54(3), 106-111. <https://shs-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-ethnologie-francaise-2024-3-page-106?lang=fr>. Version auteur sans les dernières corrections

L'homosexualité du point de vue du vécu des relations familiales et des structures de parenté propres à nos sociétés a également été recensé par Martine Segalen dans les pages d'*Ethnologie française*. L'objectif de ce livre était de faire le point sur ce que les recherches menées en sciences sociales dans différentes sociétés comme la France, la Belgique, l'Espagne, le Brésil ou les États-Unis, montraient de l'impact du *coming-out* volontaire ou forcé sur les relations de parenté et des agencements homoparentaux. Néanmoins, publié au lendemain du vote de la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe et écrit au moment des débats, il était aussi imprégné de l'atmosphère électrique de ce moment politique qui avait duré plusieurs années. Et cela n'avait pas échappé à l'acuité de Martine Segalen ; elle y a répondu, à la fin de sa recension, en invitant à considérer les « oppositions marquées » à « la filiation unisexuée » (filiation d'un enfant avec deux pères ou deux mères) « sans plus de parti pris que l'analyse des situations décrites dans cet ouvrage » (Segalen 2015, p. 390). C'est, peu de temps après ce compte-rendu et après quelques brèves rencontres à l'occasion de séminaires, de journées d'études ou de soutenances qu'est né le désir chez moi d'échanger avec Martine Segalen.

Martine Segalen et moi n'entretenions pas une correspondance très assidue, mais elle m'avait chaleureusement félicité pour la soutenance de mon habilitation à diriger des recherches, dans un mail du 28 mai 2021, moins d'un mois avant son décès. Considérant tout de même que mon jury, composé de 5 femmes et d'1 homme, était « un peu genré », elle regrettait de ne pouvoir être présente. Qu'elle m'ait envoyé ce mot alors qu'elle avait alors bien des combats à mener illustre la grande bienveillance que je lui ai toujours connue. J'imagine son regard amusé lorsqu'elle a pointé le déséquilibre des genres dans mon jury. Le même sans doute que nous sommes nombreux à lui avoir vu lorsqu'elle s'est ingéniée à montrer que Georges Brassens, un amour de jeunesse, était plus féministe qu'on ne le croyait ; c'était à Toulouse, pour une journée qui nous avait réunis autour d'Agnès Fine (Segalen 2020).

Comment partager ces échanges qui ont pris la forme de quelques courriers électroniques et de discussions à l'occasion de rencontres malheureusement trop ponctuelles ? Cela me paraissait impossible. Aussi, j'ai décidé de le faire le plus simplement du monde et de reprendre l'échange que nous avons initié à propos de la gestation pour autrui à la suite de la parution de son article dans la revue *Travail, genre et sociétés* en 2017 et qui s'intitule « *Pourquoi la gestation pour autrui dite éthique ne peut être* ». Je lui avais écrit et s'en étaient suivi quelques mails. L'échange s'est interrompu sur la promesse de nous retrouver plus tard pour poursuivre la discussion. Nous nous le sommes promis plusieurs fois puis le temps a passé plus vite que nous ne l'imaginions.

Je m'installe donc dans mon jardin, l'ordinateur sur les genoux, ouvre la fenêtre de mon logiciel de messagerie électronique et commence à rédiger mon mail à Martine.

Chère Martine,

Cela fait longtemps que nous n'avons pas échangé. J'espère que ce message vous trouvera en bonne forme. Je reviens vers vous afin de poursuivre la discussion où nous l'avons laissée à propos de votre article paru dans *Travail, genre et sociétés*.

Vous le savez, nous ne partageons pas le même point de vue sur la gestation pour autrui. Comme je vous l'ai dit dans un de mes derniers mails, je ne suis pas certain de savoir ce que le législateur doit faire dans le domaine mais je suis à peu près sûr qu'on ne peut en rester là. En dépit de l'interdiction de cette pratique en France, de nombreux couples qui éprouvent un ardent désir de fonder une famille et d'avoir des enfants se tournent vers des pays qui encadrent la pratique,

conduisent une GPA puis reviennent en France avec leur enfant. Ce genre de situation pose de mon point de vue deux problèmes :

- Le premier concerne l'établissement de la filiation de ces enfants. Ils ont bien un acte de naissance, dressé à l'étranger, dans l'État où ils sont nés, mais il ne produit pas tous ses effets. Par exemple, lorsque les parents demandent un passeport français ou une carte nationale d'identité pour leur enfant, l'administration peut considérer que l'acte de naissance étranger ne suffit pas à prouver la nationalité française et la demande peut être rejetée. L'enfant qui a un passeport états-unien (ou canadien) peut voyager hors d'Europe, mais s'il est dépourvu d'un permis de séjour français, il rencontrera des difficultés à rentrer chez lui avec ses parents. L'enfant né dans un pays où le droit du sol n'existe pas, comme l'Ukraine, l'Inde ou la Russie, n'a pas de passeport ; dans ce cas, ses parents doivent obtenir un laissez-passer consulaire pour que leur enfant puisse rentrer avec eux en France. Sur le plan de l'héritage, les parents ne pourront pas transmettre leur patrimoine en ligne directe à leurs enfants qui ne pourront pas être héritiers réservataires. Nous savons tous les deux, comme anthropologues, que ces questions ne sont pas que des détails.
- Le second problème touche au risque d'aveuglement de notre pays. Drapés dans notre conviction qu'autoriser la GPA en France sous certaines conditions mettrait en danger les fondements mêmes de la bioéthique à la française et des droits des femmes, nous ne voyons pas que, dans un contexte où les parcours procréatifs font l'objet d'une véritable globalisation, comme le montrait déjà le livre collectif organisé par Rayna Rapp et Faye Ginzburg, de nombreux Français passent la frontière et se tournent vers d'autres pays aux lois plus libérales. Au mieux, ces États offrent un minimum (ou un maximum selon notre point de vue – *smiley* qui cligne de l'œil si vous me permettez cette familiarité) de garanties éthiques, au pire, ils choisissent, sans en avoir véritablement conscience, un pays pas suffisamment soucieux du libre arbitre des femmes. Finalement nous rejetons hors de nos frontières le recours à une pratique d'assistance médicale à la procréation dont nous jugeons pourtant qu'elle ne correspond pas au modèle bioéthique que nous privilégions. Cette situation me paraît révéler une forme d'hypocrisie déroutante.

Je vous ai dit un jour, rapidement, à l'occasion d'une pause-café dans une journée d'études, que moi-même, si j'ai envisagé de fonder une famille, je ne me serais sans doute jamais tourné vers la GPA. A ce stade, et puisque l'on ne cesse de soupçonner que, derrière certains travaux, le chercheur poursuit en réalité ses propres objectifs politiques, je voudrais vous donner une explication que vous n'avez pas sollicitée. Je ne m'imagine pas demander à une femme de porter et mettre au monde un enfant pour nous. Laissons de côté les raisons. Mais que je ne le veuille pas pour moi n'implique pas que je porte un regard accusateur ni même soupçonneux sur celles et ceux qui font ce choix et sur celles qui décident de porter un enfant pour d'autres. Depuis que je rencontre pour mes travaux des parents qui ont sollicité une GPA, je sais tous les efforts que l'immense majorité a consentis pour agir bien et respecter les personnes qui leur ont permis d'accomplir leur rêve d'avoir des enfants. Vous l'avez écrit vous-même dans le compte-rendu d'un de mes livres : *je m'interdis de juger*.

Que je m'interdise du juger les parcours et recours de ces parents ou des femmes qui ont porté leur enfant ne signifie pas que je n'ai aucune position ni que je m'interdise de les énoncer. Mes prises de position sur le sujet de la GPA par exemple, lorsque je suis amené à m'exprimer publiquement, autrement que je ne le fais lorsque je publie un texte selon les canons de notre discipline, s'appuient ma connaissance des travaux scientifiques en sciences sociales et sur les observations que j'ai faites dans mes propres enquêtes de terrain essentiellement jusqu'ici auprès de parents ayant eu recours à une GPA, quelques trop rares fois encore auprès de femmes qui ont porté un enfant pour autrui ou des personnes qui sont nées d'une GPA. Je me propose

Courduriès, J. (2024). À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen. *Ethnologie française*, Vol. 54(3), 106-111. <https://shs-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-ethnologie-francaise-2024-3-page-106?lang=fr>. Version auteur sans les dernières corrections

donc de revenir à l'enquête et à mes analyses et vous soumetts quelques commentaires à propos de votre article.

Une première question se pose à mes yeux, celle du vocabulaire. Pour vous faire comprendre, vous utilisez l'expression *gestation pour autrui*, consacrée par les sciences sociales francophones, la presse, les associations de parents et le débat public. Mais vous signalez, p. 55, que vous lui préférez celle de *maternité de substitution*. Plus loin, p. 65, vous explicitez les raisons de votre position : « Comment en est-on arrivé, dans les médias comme dans les articles scientifiques, jusqu'à effacer à ce point le terme de mère, à dénier à celle qui porte l'enfant et le met au monde les fonctions biologiques et symboliques de la maternité ? ». Vous avez raison de souligner que les chercheuses et chercheurs francophones travaillant sur le sujet se refusent depuis longtemps à utiliser les notions de mère et de maternité pour désigner la femme qui accepte de vivre une grossesse et de mettre au monde un enfant pour d'autres qu'elle-même et sur leur sollicitation. Il m'est difficile de parler pour nos collègues mais je peux vous livrer l'état de mes réflexions quant au vocabulaire que j'utilise.

Au fil des textes que j'ai écrits sur la GPA depuis cet article paru en 2016, que vous avez lu et que vous utilisez, je dois dire, avec une certaine malice, le vocabulaire pour désigner les femmes qui portent un enfant pour autrui a changé sous ma plume d'un texte à l'autre. Comme tous les sociologues et anthropologues francophones menant des enquêtes de terrain, je n'utilise pas l'expression *mère porteuse*. Le problème auquel je me suis confronté, c'est que personne, parmi les parents (à quelques rares exceptions) pas plus que les quelques femmes qui ont porté un enfant pour autrui et que j'ai rencontrés ne recourt à ce vocabulaire. Aucune des femmes rencontrées par Elly Teman, Amrita Pande, Marcin Smietana pour ne citer que ces collègues étrangers qui, eux aussi, conduisent des recherches de terrain sur la GPA, ne se considère comme la mère de l'enfant qu'elle porte pour d'autres. Cela ne signifie pas bien entendu qu'il ou elle est un étranger pour elles : toutes reconnaissent que ce n'est pas rien de donner à d'autres l'enfant que l'on a mis au monde et porté pendant de nombreux mois. Mais il s'agit à leurs yeux d'autre chose que de la maternité. On pourra penser que je suis encore un peu trop ethnologue ou, pire, ethnographe, et pas suffisamment anthropologue, que je manque de hauteur de vue. Mais je pense pour ma part, qu'on ne peut ignorer le point de vue des actrices et des acteurs lorsqu'il s'agit de les qualifier et de les nommer. Dans mes premiers articles, j'ai utilisé l'expression *femme porteuse*. Elle permettait de respecter la volonté de la plupart des femmes ayant porté un enfant, citées dans la littérature scientifique, de ne pas être mères de l'enfant qu'elles portaient pour autrui. C'est aussi l'expression communément employée aujourd'hui dans la sociologie et l'anthropologie francophones. Cependant l'épithète qualifiant ces femmes, en même temps qu'il paraît les réduire à leur fonction gestante, fait de la grossesse uniquement une propriété de la personne. Or il me paraît important que la manière dont on les nomme conserve à ces femmes leur place de sujet et d'actrice en relation avec autrui. J'imagine que sur ce point nous pourrions tomber d'accord (là encore, si j'osais, je poncturais d'un smiley qui cligne de l'œil). C'est pour cette raison, et en référence à la « femme-qui-aide » qui fait les bébés et les morts à Minot (Verdier 1976, 1979), que j'ai choisi, au cours de l'année 2019, de les nommer *femmes-qui-portent* (2020). Ces femmes peuvent redevenir ainsi sous la plume de l'anthropologue des sujets agissants et en relation avec d'autres. L'expression me permet d'insister aussi sur le fait que la grossesse et l'accouchement peuvent être redéfinis comme une manière d'agir en relation : en relation avec l'enfant, avec l'autre parent éventuel, en relation avec les donneurs ou donneuses, en relation avec les membres de son groupe de parents. Cela me paraît être un choix particulièrement heuristique pour analyser les configurations familiales et relationnelles issues de la GPA ainsi que la place et le rôle de chacune et chacun. Il me paraît d'ailleurs faire assez bien écho à d'autres travaux empiriques menés sur la GPA. Je pense en

Courduriès, J. (2024). À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen. *Ethnologie française*, Vol. 54(3), 106-111. <https://shs-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-ethnologie-francaise-2024-3-page-106?lang=fr>. Version auteur sans les dernières corrections

particulier à celui d'Elly Teman en Israël qui met bien en exergue la relation singulière entre la femme-qui-porte et la mère dont elle porte l'enfant (2010).

Le deuxième point que j'aimerais bien discuter avec vous concerne l'argent dans la GPA. Cela ne fait aucun doute à vos yeux : la GPA consiste dans une marchandisation des enfants et du corps des femmes. Vous l'énoncez à plusieurs reprises dans votre texte.

Le fait de donner de l'argent pour compenser un service et, dans le cas qui nous occupe, pour compenser le fait qu'une femme que nous avons sollicitée a donné naissance un enfant pour nous, constitue-t-il une transaction marchande ? Si notre appréciation est guidée par le bon sens d'une femme ou d'un homme socialisé dans un monde social où l'argent a communément cette fonction d'être une monnaie d'échange contre des biens et des services, sans doute. Je comprends parfaitement ce point de vue ; pour tout vous dire, je l'ai même partagé quelques fois mais plutôt avant de commencer mes propres enquêtes de terrain. Les sommes dépensées parfois par les futurs parents sont énormes, c'est juste. Dans certains États, des agences commerciales font les intermédiaires contre monnaie sonnante et trébuchante bien sûr ; presque toujours, des équipes médicales et des cliniques s'enrichissent. Néanmoins, en dépit de l'effort que cela nous demande, je crois qu'il nous faut essayer, en anthropologues, de laisser momentanément de côté cette considération, le temps de voir si cette fonction marchande de l'argent de la GPA ne cache pas autre chose. Qu'est-ce que cela pourrait occulter ?

Il me semble d'abord qu'on ne peut tout à fait ignorer les raisons qui conduisent les futurs parents à dépenser des sommes d'argent importantes. La valeur de cet argent ne me paraît pas être seulement monétaire, marchande ; cet argent peut aussi être investi d'une autre fonction, celle qui consiste à atténuer une dette qui peut paraître inextinguible. Elle n'occulte peut-être pas tout à fait la première, mais elle existe. Les anthropologues nous ont appris, avec leurs travaux sur le don, que la mise en circulation d'un bien, d'un service, d'un objet, d'une personne, si elle implique une contrepartie ou un contre-don, histoire de paraphraser Mauss (petite espièglerie que vous me pardonnerez), n'oblige pas à ce qui circule en retour soit de la même nature. La question qui se pose aussi, me semble-t-il, est celle de la valeur. Là, j'aimerais revenir aux travaux de Viviana Zelizer sur la signification sociale de l'argent. Vous souvenez-vous de cet article qu'elle avait publié dans la revue *Terrain* à propos de l'évaluation financière par les assurances de la perte de la vie des pompiers dans l'attentat du 11 septembre aux États-Unis ? Mais j'ai aussi l'intuition qu'il faudrait relire les travaux sur le rôle de l'argent qui est donné, et ce qu'il implique au sein des familles ; il y a les travaux d'Hélène Belleau et, ceux bien sûr, d'Agnès Martial. Enfin, je pense aux propositions de quelques anthropologues de considérer que le prix de la fiancée, là où il est pratiqué, garantit le transfert de la filiation au père de futurs enfants (Testart, Govoroff et Lécrivain 2002). Si l'argent versé par les futurs parents consiste sans doute pour eux à s'acquitter d'une dette vis-à-vis de la femme qui porte leur enfant, il a peut-être aussi pour fonction de leur assurer la capacité à inscrire l'enfant dans leurs propres lignées. C'est une hypothèse difficilement formulable dans ces termes dans l'espace du débat public mais la soulever et l'examiner (c'est ce que je me propose de faire dans ces prochaines années) peut contribuer à mieux rendre compte de la complexité d'une pratique sociale souvent réduite par l'âpreté du débat politique à des formules simplistes. Mais il reste qu'avec l'argent, d'autres choses circulent. Dans les situations que je connais, les futurs parents et la femme qui porte leur enfant s'envoient des mails et parfois mêmes des lettres et des colis qui leur permettent de manifester des attentions réciproques destinées à rassurer tout le monde et à mieux se connaître pendant la grossesse, à prendre des nouvelles des uns et des autres, de leurs propres familles et des enfants, d'entretenir même la relation, à différentes fins sur lesquelles je ne m'attarderai pas ici. Les personnes

Courduriès, J. (2024). À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen. *Ethnologie française*, Vol. 54(3), 106-111. <https://shs-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-ethnologie-francaise-2024-3-page-106?lang=fr>. Version auteur sans les dernières corrections

elles-mêmes circulent : en amont de la grossesse les futurs parents partent rencontrer la femme qui portera leur enfant et, le cas échéant, son mari, ses propres enfants, ses parents ou ses frères et sœurs, accomplir différents actes médicaux et signer des papiers. Dans les instants qui suivent l'accouchement, l'enfant circule de bras en bras, des uns vers les autres, de la femme qui l'a mis au monde vers les parents pour qui elle l'a fait, geste qui nous paraît si difficile à concevoir. Dans les mois et les années qui suivent, des nouvelles continuent à être échangées, des cadeaux parfois dans chacune des deux familles, des visites réciproques aussi à l'occasion de vacances estivales. Vous me répondrez sans doute qu'il y a des tas de situations où les choses ne se passent pas aussi bien. Et vous aurez raison. Ces situations existent. Mais cela exige-t-il que l'on occulte toutes celles, de loin les plus nombreuses parmi celles sur lesquelles j'ai travaillé, où la GPA se conduit sur la base d'une élection réciproque, d'un respect mutuel et, souvent, d'un désir d'être en relation ? Je ne le crois pas.

Vous trouverez sans doute l'esquisse de ces quelques hypothèses assez osée. J'ai bien conscience qu'il me faut travailler, les étayer. Je ne prétends pas qu'elles sont justes, mais j'aime l'idée d'observer les facettes d'un fait social que le débat public laisse d'ordinaire dans l'ombre.

J'aimerais bien aussi discuter avec vous à l'avenir de la notion de don. Une notion, lorsqu'elle est utilisée à propos de la gestation pour autrui, dont vous considérez, p. 65, qu'elle n'a rien à voir avec le cycle de réciprocité maussien et qu'elle sert à cacher que la GPA est une transaction marchande. Le don contre le marché, voilà une question qui m'exaspérait chaque fois qu'elle était soulevée devant moi ces dernières années, alors que je prétendais parler seulement de pratiques de parenté et qui désormais m'intéresse beaucoup. C'est une question importante que vous soulevez. Et elle mérite une discussion serrée et informée. Je serai bref, faute de place dans ce mail, pour argumenter, mais aussi parce que ce ne sont pour l'heure que des hypothèses. Des hypothèses qui s'appuient certes sur mes données ethnographiques et sur mes lectures, mais qui nécessitent encore que l'enquête se poursuive.

Quel est finalement le fond du problème ? Peut-on mobiliser des propositions analytiques anthropologiques formulées sur la base d'observations de pratiques spécifiques pour rendre compte de pratiques très différentes ? Je fais l'hypothèse que oui et même qu'il en va de notre liberté de scientifique et d'anthropologue de nous autoriser à piocher dans le corpus anthropologique ce qui nous paraît utile pour comprendre des faits que nous observons sur nos terrains et dont la complexité est grande. Là où je vous rejoins, peut-être, c'est qu'en effet, lorsque cette notion de don qui implique celle de réciprocité, est utilisée dans le débat public, sans plus de précaution, pour décrire ce que sont censées opérer les GPA, c'est un problème. Mais je ne veux pas réduire l'effort que nous faisons de comprendre ce que porter un enfant pour autrui, ce que solliciter une femme pour qu'elle porte et fasse naître un enfant qui sera le vôtre, ce que donner des sommes importantes d'argent en retour veut dire au débat juridique et éthique. Non qu'il ne soit pas important mais je veux aussi essayer de comprendre au-delà de ce qui nous intéresse toutes et tous dans l'instant.

Mais le temps me manque et je m'en veux déjà de vous imposer cette longue lecture. J'espère que vous aurez compris l'intérêt que j'ai eu à vous lire (je vais d'ailleurs faire lire votre article aux étudiants qui fréquentent mon enseignement en master et, vous vous en doutez, le commenter). J'espère aussi que nous aurons l'occasion de poursuivre cette discussion bientôt.

Je referme à présent mon ordinateur et file au potager attacher mes pieds de tomates, couper les gourmands, mettre les pieds de concombres sur la bonne voie, cueillir courgettes et aubergines qui arrivent à maturité tôt dans la saison. La faute sans doute à ce soleil et à ces températures qui vont finir par griller toutes les feuilles de mes plants potagers. Puisque vous ne manquez

Courduriès, J. (2024). À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen. *Ethnologie française*, Vol. 54(3), 106-111. <https://shs-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-ethnologie-francaise-2024-3-page-106?lang=fr>. Version auteur sans les dernières corrections

pas une occasion de les « liker », je n’oublierai pas de prendre quelques photos pour les poster sur *facebook*. Mais plutôt demain, avec la belle lumière du matin.

Amicalement,

Jérôme.

Références bibliographiques

Courduriès Jérôme, 2020, « Les bonnes intentions. Être parent d’un enfant né d’une GPA », in Sébastien Roux et Anne-Sophie Vozari, *Familles : nouvelle génération*, Paris, PUF, La vie des idées : 45-57.

Courduriès Jérôme, 2016, « Ce que fabrique la gestation pour autrui », *Journal des anthropologues*, 144-145 : 53-76.

Pande Amrita, 2015, *Wombs in Labor. Transnational Commercial Surrogacy in India*, New York, Columbia University Press.

Rapp Rayna et Faye Ginsburg (dir.), 1995, *Conceiving the New World Order. The Global Politics of Reproduction*, Berkeley, University of California Press.

Segalen Martine, 2020, « Brassens et l’utopie féministe », in Nicolas Adell, Jérôme Courduriès, Agnès Martial, Sylvie Mouysset, Sylvie Sagnes (dir.), *Fiction : itinéraire conseillé. Mélanges offerts à Agnès Fine*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi : 29-44.

Segalen Martine, 2017, « Pourquoi la gestation pour autrui dite « éthique » ne peut être », *Travail, genre et sociétés*, 38 : 53-73.

Segalen Martine, 2015, « Compte-rendu de J. Courduriès et A. Fine (dir.), 2014, Homosexualité et parenté, Paris, Armand Colin », *Ethnologie française*, 45 : 388-390.

Segalen Martine, 2010, *À qui appartiennent les enfants ?*, Paris, Tallandier.

Segalen Martine, 1980, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion.

Segalen Martine, 1985, *Quinze générations de Bas-Bretons*, Paris, PUF, « Les Chemins de l’histoire ».

Segalen Martine et Agnès Martial, 2019 [1981], *Sociologie de la famille*, Paris, PUF, « U ».

Smietana Marcin, 2017, « Affective de-commodifying, economic de-kinning : Surrogates’ and gay fathers’ narratives in U.S. surrogacy », *Sociological Research Online*, 22 (2).

Temam Elly, 2010, *Birthing a Mother. The Surrogate Body and the Pregnant Self*, Berkeley, University of California Press.

Testart Alain, Govoroff Nicolas, Lécrivain Valérie, 2002, « Les prestations matrimoniales », *L’Homme*, 161 : 165-96

Verdier Yvonne, 1976, « La femme-qui-aide et la laveuse », *L’Homme*, 16 (2-3) : 103-128.

Courduriès, J. (2024). À propos de la gestation pour autrui. Un dialogue inachevé avec Martine Segalen. *Ethnologie française*, Vol. 54(3), 106-111. <https://shs-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-ethnologie-francaise-2024-3-page-106?lang=fr>. Version auteur sans les dernières corrections

Verdier Yvonne, 1979, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines ».

Zelizer Viviana, 2005 [1994], *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil, « Liber ».